

PROFESSEUR FRANCK NEVEU

Repères notionnels et terminologiques destinés aux agrégatifs

Glossaire des notions nécessaires à l'étude du domaine morphologique

Pour plus de précisions les étudiants pourront se reporter au *Dictionnaire des Sciences du Langage*, Armand Colin, 2004, réédition 2011.

ABRÉVIATION [morphologie, lexicologie]

Le terme d'*abréviation* est fréquemment employé de manière très générale pour désigner tout type de réduction formelle d'un segment linguistique : réduction graphique d'une unité lexicale (*kilomètre* > *km*, *Monsieur* > *M.*) ; réduction par siglaison d'une unité polylexicale (*journal télévisé* > *JT*, *ordre de mission* > *OM*) ; réduction par troncation d'un morphème, d'une syllabe ou d'un groupe syllabique (*autobus* > *bus*, *imperméable* > *imper*, *instituteur/trice* > *instit*, *météorologie* > *météo*) ; réduction d'un syntagme par effacement ou ellipse (*l'Assemblée nationale* > *l'Assemblée*, *les Jeux Olympiques* > *les Jeux*). Les quelques tentatives de distinction terminologique entre *abréviation* et *abrègement* n'ont guère été suivies.

ACRONYMIE [morphologie lexicale]

Formé sur le grec *akros*, « qui est à l'extrémité », et *onoma*, « mot ». Procédé de formation lexicale caractérisé par la réunion de mots tronqués, souvent réduits à leur première syllabe, et composant initialement une unité syntagmatique ou phraséologique : ex. *ouvroir de littérature potentielle* > *Oulipo* ; *Belgique*, *Nederland*, *Luxembourg* > *Benelux*.

Le terme s'applique également aux sigles constitués en mots graphiques et phoniques : ex. *École Nationale d'Administration* > *ENA* [ena], *syndrome d'immunodéficience acquise* > *sida* [sida], *radio detecting and ranging* > *radar* [radar].

On appelle *acronymes* les mots formés selon ce procédé de création lexicale.

AFFIXE [morphologie]

Du latin *affixus*, à partir du verbe *affligere*, « attacher ». Les affixes sont des morphèmes liés, autrement dit des morphèmes sans autonomie graphique, dont la fonction est soit de dériver un mot d'un autre mot (affixes dérivationnels), soit de fléchir un verbe, un nom, un adjectif, etc. (affixes flexionnels).

Partant du constat d'un comportement grammatical similaire à bien des égards, certaines analyses ont associé aux affixes, de type flexionnel, les pronoms clitiques sujets (par exemple en français *je*, *tu*, *il*, *elle*, etc.), qui manifestent une autonomie graphique. Si cette approche peut sembler pertinente en synchronie, ce n'est toutefois pas le cas en diachronie, puisque l'existence de ces morphèmes grammaticaux résulte précisément d'un phénomène de déflexivité, assez répandu dans l'histoire des langues indo-européennes, qui marque le passage d'une morphologie synthétique à une morphologie analytique. Du point de vue de l'histoire de la langue, ces clitiques ne sont pas des flexifs mais des « déflexifs ».

Les affixes dérivationnels, selon la position qu'ils occupent relativement à la base avec laquelle ils se combinent, se répartissent en préfixes (à gauche de la base, ex. *il-* dans *illicite*), en infixes (à l'intérieur de la base, ex. *-n-* dans le verbe latin *frangere*), et en suffixes (à droite de la base, ex. *-able* dans *jouable*). Ils servent à former des mots nouveaux, mais aussi à structurer le lexique en faisant apparaître les relations formelles et sémantiques entre les différentes unités qui le constituent. Ils contribuent en effet à former des paradigmes (ex. *aimable*, *désirable*, *faisable*, *jetable*, *lavable*, etc. ; *actionnariat*, *commissariat*, *interprétariat*, *partenariat*, *secrétariat*, etc. ; *déboutonner*, *défaire*, *démonter*, *déplaire*, *détruire*, etc.), et à établir un rapport de dérivation entre la base et le dérivé, lesquels appartiennent tantôt à des catégories grammaticales identiques (ex. *actionnaire/actionnariat*, *plaire/déplaire*, etc.), tantôt à des catégories grammaticales différentes (ex. *aimer/aimable*).

Les affixes de flexion, quant à eux, n'ont pas vocation à fournir de nouvelles unités au lexique d'une langue, ils ne modifient donc pas la catégorie grammaticale de la base sur laquelle ils se greffent. Ils véhiculent un signifié purement grammatical, et ont pour fonction, tout en indiquant certains choix énonciatifs, comme ceux relatifs à la temporalité, de créer des formes différentes d'un même mot, par la constitution de classes paradigmatiques, afin de marquer les rapports syntaxiques de l'unité qu'ils fléchissent avec son environnement linguistique. Par exemple, en français, le morphème de genre et/ou de nombre d'une unité en fonction adjectivale indique avec quel substantif s'établit le rapport morphosyntaxique : dans *Les amies de Caroline, musiciennes, donnent un concert vendredi en son honneur*, le morphème de nombre -s signale que *musiciennes* est en rapport morphosyntaxique avec *Les amies* et non pas avec *Caroline*.

AGGLUTINATION [morphologie]

Processus d'évolution morphologique observé en diachronie, selon lequel deux ou plusieurs unités distinctes, mais contiguës, et le plus souvent employées dans un même cadre syntagmatique, se trouvent soudées en une seule forme lexicale : ex. *au jour d'hui* > *aujourd'hui*, *dès jà* > *déjà*, *l'endemain* > *lendemain*, *l'hierre* > *lierre*, *tous jours* > *toujours*.

Le contraste entre l'analogie et l'agglutination est frappant :

1° Dans l'agglutination deux ou plusieurs unités se confondent en une seule par synthèse (par exemple *encore*, de *hanc horam*), ou bien deux sous-unités n'en forment plus qu'une (cf. *hēd-isto-s*, de **swād-is-to-s*). Au contraire l'analogie part d'unités inférieures pour en faire une unité supérieure. Pour créer *pāg-ānus*, elle a uni un radical *pāg-* et un suffixe –*ānus*.

2° L'agglutination opère uniquement dans la sphère syntagmatique ; son action porte sur un groupe donné ; elle ne considère pas autre chose. Au contraire l'analogie fait appel aux séries associatives aussi bien qu'aux syntagmes.

3° L'agglutination n'offre surtout rien de volontaire, rien d'actif ; [...] c'est un simple processus mécanique, où l'assemblage se fait tout seul. Au contraire, l'analogie est un procédé, qui suppose des analyses et des combinaisons, une activité intelligente, une intention.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 287, Payot, 1972 [1916].

ALLOMORPHE [morphologie]

Du grec *allos*, « autre », et *morphē*, « forme ». Les allomorphes sont des variantes contextuelles (ou combinatoires) d'un morphème. Ils véhiculent la même information sémantique mais présentent une réalisation formelle qui est conditionnée par l'environnement linguistique. Dans cette perspective, le morphème apparaît comme une unité abstraite, pouvant être décrite comme un ensemble de morphes, et les allomorphes comme des réalisations effectives de ce morphème dans un contexte donné.

Soit le corpus suivant : *illicite*, *immodeste*, *inacceptable*, *insuffisant*, *irréparable*. La segmentation et la commutation permettent aisément d'isoler les unités /il/, /im/, /in/, /ε□/, /iR/. L'examen de la distribution fait apparaître cinq variantes contextuelles du même morphème négatif, adjectif, par préfixation, à une base adjectivale (*licite*, *modeste*, *acceptable*, *suffisant*, *réparable*). Selon la configuration morphophonologique de cette base, qui le conditionne, le morphème négatif adopte une réalisation matérielle spécifique. On a donc affaire ici à cinq allomorphes, c'est-à-dire à cinq formes qui sont en distribution complémentaire : /il/ apparaît dans un environnement où /im/, /in/, /ε□/, /iR/ ne peuvent être réalisés (**illicite*, **inlicite*, **irlicite*), et ainsi de suite.

La distribution complémentaire est une propriété centrale de l'allomorphie. Le fait que les emplois des morphes n'empiètent pas les uns sur les autres et qu'ils soient conditionnés par des propriétés formelles de leur environnement est en quelque sorte la garantie que ces morphes représentent le même morphème, donc qu'ils véhiculent exactement le même contenu.

D. Apothéloz, *La Construction du lexique français*, Ophrys, 2002.

La sélection d'un allomorphe par un environnement linguistique résulte d'un conditionnement qui peut être tantôt d'ordre phonologique, tantôt d'ordre morphologique.

ALLOPHONE [phonologie]

Du grec *allos*, « autre », et *phônê*, « son, voix ». Les allophones sont des variantes contextuelles (ou combinatoires) d'un phonème, dont ils constituent par conséquent une réalisation effective, susceptible de varier selon l'environnement. Ainsi, en français, le phonème /k/ se réalise-t-il différemment selon qu'il est vélaire, par exemple dans [ku], ou qu'il est palatal, par exemple dans [ki]. Il s'agit dans les deux cas de deux allophones du même phonème. Dans cette perspective, les allophones sont décrits comme des réalisations prévisibles d'un phonème, réparties en des points différents de la chaîne parlée. Ils ne sauraient donc apparaître dans le même environnement. Ils sont en distribution complémentaire, ce qui suppose pour chaque phonème d'une langue un nombre fini d'allophones.

Le terme d'*allophone* est parfois utilisé avec une acception large, et la notion s'ouvre alors à la fois au cas des variantes contextuelles et au cas des variantes libres, et non prévisibles, d'un phonème (variantes idiolectales, sociolectales, stylistiques). Dans cette perspective, à un nombre fini de phonèmes dans une langue correspond un nombre non fini d'allophones.

ALPHABET PHONÉTIQUE INTERNATIONAL (API) [phonétique, phonologie]

L'alphabet phonétique international a été créé par l'*Association phonétique internationale*, fondée en 1886 par le linguiste français Paul Édouard Passy (1859-1940). Élaboré par des phonéticiens britanniques et français, l'API s'est donné pour objectif de permettre une transcription des principales réalisations phonétiques des différentes langues du monde, au moyen d'un système graphique rationnel adapté aux nécessités de l'enseignement. Il est constitué de lettres des alphabets grec et latin et de signes créés spécifiquement par les phonéticiens.

L'API repose sur le principe selon lequel à chaque son du langage articulé doit correspondre un seul signe graphique, et inversement. Le répertoire de signes de l'API a été révisé et perfectionné à de multiples reprises au cours du XX^e siècle. Outre les graphèmes destinés à la transcription des sons vocaliques et consonantiques, il comporte des signes diacritiques précisant les variations de timbres, les changements d'aperture, la palatalisation, l'assimilation des consonnes (voisement, dévoisement), l'accentuation, la quantité (ou durée), les tons, les pauses, etc. Les tableaux qui suivent proposent l'essentiel du répertoire de signes de l'API, révisé en 1993 et mis à jour en 1996. Ils sont complétés par un rappel des signes nécessaires à la transcription de la prononciation du français standard.

Alphabet phonétique international (révision de 1993, mise à jour en 1996)

Consonnes (flux pulmonaire)

En abscisse sont notés les points ou lieux d'articulation, en ordonnée les modes d'articulation. Dans les appariements de phonèmes, figure à gauche l'articulation non voisée (ou sourde), à droite l'articulation voisée (ou sonore). Les zones grisées représentent des articulations jugées impossibles.

	bilabiales		labio-dentales		dentales		alvéolaires		post-alvéolaires		rétroflexes		palatales		vélares		uvulaires		pharyngales		glottales	
occlusives	p	b					t	d			ʈ	ɖ	c	ɟ	k	g	q	ɢ			ʔ	
nasales		m		ɱ			n					ɳ		ɲ		ŋ		ɴ				
vibrantes roulées		β					r										ʀ					
vibrantes battues							ɾ				ɽ											
fricatives	ɸ	β	f	v	θ	ð	s	z	ʃ	ʒ	ʂ	ʐ	ç	ʝ	x	χ	χ̣	ʁ	ħ	ʕ	h	ɦ
latérales fricatives							ɬ	ɮ														
spirantes				ɸ			ɬ					ɮ		j		ɰ						
latérales spirantes							l					ɭ		ʎ		ʟ						

Consonnes (flux non pulmonaire)

clics	implosives	éjectives
⦿ bilabial	ɓ bilabiale	p' bilabiale
dental	ɗ dentale ou alvéolaire	t' dentale ou alvéolaire
! (post)alvéolaire ou rétroflexe	ɟ palatale	k' vélaire
‡ palato-alvéolaire	ɡ vélaire	s' alvéolo-fricative
alvéolo-latéral	ɠ uvulaire	

Voyelles

En abscisse sont notées les formes du résonateur buccal, en ordonnée ses volumes. Dans les appariements de phonèmes, figure à gauche l'articulation non arrondie, à droite l'articulation arrondie.

	antérieures	centrales	postérieures
fermées	i • y ɪ ʏ	ɨ • ʉ	ɯ • u
mi-fermées	e • ø	ɘ • ɵ	ɤ • o
mi-ouvertes	ɛ • œ æ	ɜ • ɞ ɐ	ʌ • ɔ
ouvertes	a • ɶ		ɑ • ɒ

Autres signes

ʍ	fricative labio-vélaire sourde	ʒ	fricatives alvéolo-palatales
w	spirante labio-vélaire sonore	ɺ	vibrante battue alvéolo-latérale sonore
ɥ	spirante labio-palatale sonore	fj	combinaison simultanée de ʃ et x
ɧ	fricative épiglottale sourde	<i>les affriquées et les articulations doubles peuvent être représentées par deux signes reliés par une barre de liaison</i> \overline{kp} \overline{ts}	
ɟ	fricative épiglottale sonore		
ʡ	occlusive épiglottale		

Accents, quantités, tons, contours intonatifs, frontières et pauses

accents	quantités	tons	contours	frontières et pauses
¹ = accent principal	: = quantité longue : e:	ˊ ou ˋ = extra-haut	˘ ou ˙ = montant	. = frontière syllabique :
₁ = accent secondaire	˙ = quantité semi-longue : e˙	ˊ ou ˋ = haut	˘ ou ˙ = descendant	/des.ti.ty.sjɔ̃/ (destitution)
	˘ = quantité très brève : ě	ˊ ou ˋ = moyen	˘ ou ˙ = haut-montant	= séparation de groupes intonatifs mineurs
		ˊ ou ˋ = bas	˘ ou ˙ = bas-montant	= séparation de groupes intonatifs majeurs
		ˊ ou ˋ = extra-bas	˘ ou ˙ = montant-descendant	˘ = liaison

ALTERNANCE [phonologie, morphologie]

La notion d'alternance est principalement utilisée pour décrire les formes différentes d'un phonème (allophones), ou d'un morphème (allomorphes), dont la réalisation est susceptible de varier selon l'environnement linguistique. Le phénomène de la distribution complémentaire repose ainsi sur des faits d'alternance, dans l'ordre phonologique ou morphologique.

AMALGAME [morphologie]

On appelle *amalgame* un type de syncrétisme morphologique dans lequel deux morphèmes sont soudés en un seul morphe, c'est-à-dire en une seule unité morphologique, indécomposable. En français, les formes contractées de l'article défini résultent d'un amalgame avec un morphème prépositionnel (*à* ou *de*) : ex. *au* < *à le*, *du* < *de le*, etc.

Soit en anglais le signifié « couper » et le signifié « prétérit » ; le signifiant du premier est /kɒt/ ; celui du second le plus souvent /d/ ; mais lorsque ces deux signes sont rapprochés dans l'énoncé, ils se manifestent conjointement sous la forme /kɒt/, dans *he cut* « il coupa », par exemple (cf. le présent correspondant *he cuts* /hi kɒts/). Dans lat. *malorum* « des pommes », *-orum* sert de signifiant aux deux signifiés « génitif » et « pluriel » sans qu'on puisse préciser ce qui correspond au génitif et ce qui correspond au pluriel. Dans tous ces cas, on dira que des signifiants différents sont amalgamés.

On peut voir dans l'amalgame un aspect particulier d'un phénomène plus général qui consiste, pour un signifié, à se manifester, selon le contexte, sous des formes variables : en français, le signifié « aller » se manifeste, selon les contextes, sous des formes /al/, /va/ /i/ (*i-ra*) ou /aj/ (*aille*). L'existence de ces variantes, identifiées comme telles parce qu'elles sont en distribution complémentaire, montre qu'on ne peut à coup sûr identifier un monème par référence à son signifiant.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

ARTICULATION [phonétique, phonologie, linguistique générale]

Dans le domaine phonétique et phonologique, le terme d'*articulation* sert à décrire le mouvement des organes de la phonation déterminant la nature des ondes sonores émises dans la production des sons du langage. On appelle *points* ou *lieux d'articulation*, les endroits où le passage de l'air laryngé est le plus étroit. Ces points dépendent notamment du resserrement des lèvres ou du rapprochement de la langue vers le palais ou le pharynx. On appelle *mode d'articulation* la manière dont l'air circule dans le canal expiratoire, produisant selon les cas friction, occlusion, constriction, etc. Les principaux types articulatoires (voyelles, consonnes constrictives, consonnes occlusives) sont principalement déterminés par le degré d'aperture du canal buccal.

Le terme d'*articulation* est également employé en linguistique générale pour désigner chacun des deux plans d'organisation du langage.

BASE [morphologie]

Le terme de *base* est principalement employé en morphologie. Il sert tantôt à désigner l'élément sur lequel opère un affixe. Par exemple, en français, la base sur laquelle est formé le dérivé *grillage* est le substantif *grille*, celle du dérivé *maniable* est le verbe *manier*, celle du dérivé *inutilisable* est l'adjectif *utilisable*. Dans cette perspective, c'est à la notion de radical qu'il revient le plus souvent de désigner le morphème lexical que l'on obtient après suppression de tous les affixes, dérivationnels et flexionnels (ex. *-buv-*, dans *imbuvable*, *chant-* dans *chantons*). Tantôt le terme de *base* est employé pour désigner tout à la fois le morphème lexical et/ou l'élément sur lequel opère un affixe. Dans cette perspective, *croy-* dans *croyable*, *jou-* dans *jouons*, *mangeable* et *mange-* dans *immangeable* entrent dans le champ d'application de la notion de base. Cela implique de recourir à la notion de base minimale pour identifier le morphème lexical restant après suppression de tous les affixes, dans les mots formés sur plus de deux morphèmes où la segmentation fait apparaître deux types de bases (ex. *imbuvable*, *immangeable*). Le choix de telle ou telle approche dépend de l'orientation diachronique ou synchronique de l'étude, et de la place qui est réservée à la signification des morphèmes dans l'analyse.

CAS [morphosyntaxe, sémantique]

Du latin *casus*, calquant le grec *ptosis*, « déviation » par rapport au nominatif. Le terme de *cas* désigne une catégorie grammaticale répertoriant, dans les langues flexionnelles, les fonctions syntaxiques des nominaux, que marquent des désinences spécifiques (ou marques casuelles) fréquemment amalgamées aux morphèmes de genre et de nombre. Ainsi, dans la phrase latine empruntée à Guy Serbat (1980) *Dominus vicinum vocat*, « Le maître appelle le voisin », le nominatif, ou cas du sujet, est marqué par le morphème *-us* dans *dominus*, et l'accusatif, ou cas de l'objet, est marqué par le morphème *-um* dans *vicinum* ; dans la phrase *Vicinus dominum vocat* (« Le voisin appelle le maître »), la permutation des désinences *-us/-um* par rapport aux bases entraîne une permutation des constituants sujet et objet. Les cas sont réunis dans des paradigmes flexionnels appelés *déclinaisons*. Leur nombre et leur mode de fonctionnement varient selon les langues. On appelait *cas oblique* chez les grammairiens anciens les cas distingués du cas direct (ou nominatif), par exemple le génitif ou l'accusatif, décrits comme des déviations de la forme de base, d'où l'emploi du terme *ptosis*, en grec pour les désigner.

Le système casuel ne pourvoit généralement pas seul à la grammaire des langues flexionnelles. Il est fréquemment en concurrence avec le système analytique des prépositions. Cette concurrence est de nature à affaiblir, et même à faire disparaître la flexion. Cette disparition s'est observée pour le latin, dont le français n'a gardé dans un état ancien de son histoire que deux cas (le cas sujet et le cas régime).

Le procédé flexionnel qui est celui du latin présente plusieurs inconvénients ; il est aussi bien loin de suffire à l'expression de toutes les relations qu'un nom peut assumer dans la phrase. Aussi le latin – comme les autres langues à flexion, l'allemand et le russe par ex. – recourt-il simultanément à des procédés tout différents, principalement l'emploi de prépositions. La coexistence des deux systèmes, flexionnel (synthétique, le nom portant en lui-même la marque de sa fonction) et prépositionnel (analytique, la fonction du nom étant indiquée principalement par un autre mot, la préposition) provoque leur concurrence et finalement la disparition de la flexion comme ensemble de marques distinctives.

G. Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980.

Le terme de *cas* est également employé en sémantique combinatoire pour désigner un type de relation entre actants, relations dont les catégories fonctionnelles employées en syntaxe (sujet, objet, etc.) ne peuvent rendre compte. La grammaire des cas de Charles Fillmore (1965) repose sur le postulat d'une liste finie de rôles sémantiques (ou « cas profonds ») appartenant à un ensemble d'universaux (agent, expérencier, instrument, objet, but, lieu, temps), et composant la structure sous-jacente du langage. Ces cas profonds sont convertis en structures de surface au moyen de transformations. La théorie des cas de Fillmore est à la base de nombreuses approches lexicalistes de la syntaxe, et notamment de la théorie des « lexicases » de S. Starosta, qui conçoit la structure syntaxique, par le schéma des cas (« Case Frame »), comme une structure déjà présente dans le lexique, par le truchement des marques catégorielles, partant de la généralisation suivante : toute structure est stockée avec le terme qui la régit.

COMBINATOIRE [linguistique théorique]

La combinatoire est un domaine d'application de la fonction prédictive d'une théorie linguistique. Elle consiste, pour un ordre de faits déterminés, à décrire les combinaisons possibles et impossibles des constituants d'une langue sur l'axe syntagmatique.

COMMUTATION [linguistique descriptive]

À partir du latin *commutare*, « changer ». Opération destinée à vérifier l'identité paradigmatique de deux formes linguistiques en substituant l'une à l'autre dans un environnement déterminé. La commutation opère à différents niveaux d'analyse : au niveau du phonème, du morphème, du mot, du syntagme, de la proposition. Soit la forme *coureur*, permettant d'émettre l'hypothèse d'une segmentation possible du mot en deux morphèmes, *cour-* et *-eur*, la commutation de *cour-* avec *march-*, ou de *-eur* avec *-er* valide, dans l'ordre morphologique, l'identification des unités, formulée de manière intuitive par la segmentation. Les unités mutuellement commutables forment un paradigme.

COMPOSITIONNALITÉ [sémantique]

Le principe de compositionnalité a été développé notamment par le philosophe et logicien Gottlob Frege (1879-1925). Il repose sur la thèse selon laquelle le sens d'une expression est fonction du sens de ses composants.

Le sens est compositionnel dans la phrase *Il a pris la clé du garage*, car il est facteur du sens du prédicat et de celui de ses arguments. Le sens est non compositionnel dans *Il a pris la clé des champs*, car il ne saurait être déduit du sens du composant prédicatif et de celui des composants argumentaux : il s'agit d'une clé qui permet de sortir de l'endroit où l'on est pour aller en terrain libre, et non pas d'une clé ouvrant des champs clos. La non-compositionnalité se caractérise par une opacité sémantique variable notamment en fonction du degré de figement des expressions, et par des restrictions syntaxiques.

L'analyse compositionnelle vise à identifier des unités de signification et à étudier leurs modes d'agencement dans les phrases et les textes. Les composants sémantiques d'une unité phrastique ou textuelle sont obtenus par la mise en place d'opérations de déduction et de paraphrase, et par l'examen des relations d'implication et de présupposition.

Le paradigme logique où s'inscrit le principe de compositionnalité se heurte toutefois à la notion de textualité, qui définit le texte comme un palier de complexité linguistique non réductible à une suite de phrases :

[...] ou bien la textualité n'existe pas car le sens du texte se réduit à celui de ses phrases (qui correspondent à des propositions susceptibles de valeurs de vérité). Ou bien elle existe, mais on ne peut calculer strictement le sens du texte, car il n'existe pas de règles syntaxiques qui permettraient de le faire. C'est précisément l'impossibilité de définir des règles au sens fort qui a conduit à l'abandon des grammaires de textes fondées sur le paradigme formel [...]. C'est au palier du texte que la conception commune de la compositionnalité laisse apparaître le plus clairement ses lacunes : le global y détermine le local et le *recompose*. C'est pourquoi une phrase et *a fortiori* un mot peuvent changer de sens quand se modifie leur contexte immédiat et lointain.

F. Rastier & alii, *Sémantique pour l'analyse*, Masson, 1994.

CLITIQUE [phonologie, morphologie, syntaxe]

Mot formé à partir du verbe grec *klinein*, « incliner ». Un clitique est un morphème grammatical inaccentué, qui peut appartenir à la classe de l'adverbe, de la conjonction, du déterminant, de la préposition, du pronom. Le terme est fréquemment employé comme adjectif pour décrire la forme faible et l'emploi conjoint au verbe des pronoms et adverbes pronominaux personnels (*je, tu, il(s), elle(s), on, nous, vous, me, te, se, le, la, les, lui, leur, en, y*), par opposition aux formes fortes (toniques) et disjointes (*moi, toi, soi, lui, elle(s), eux, soi*).

Les morphèmes et les groupes syntaxiques inaccentués ont tendance à prendre appui sur une unité accentuée de leur environnement immédiat avec laquelle ils forment un groupe rythmique. Le phénomène est appelé *cliticisation*. Selon le mode de rattachement des clitics à ces unités accentuées, on observe un cas d'*enclise* ou de *proclise*. Les *enclitiques* prennent appui sur l'unité accentuée qui les précède (ex. *je* dans *Que fais-je ?*). Les *proclitiques* prennent appui sur l'unité accentuée qui les suit (ex. *J'* dans *J'arrive*).

De par la formation d'unités accentuelles qu'elles contribuent à créer, l'enclise et la proclise donnent lieu dans certaines langues à des faits de liaison graphique, voire de soudure des morphèmes : ex. en latin, *cum* dans *mecum*, « avec moi » ; en anglais, *not* dans *I can't*, « je ne peux pas » ; en italien, *si* dans *arrovellarsi*, « se tourmenter, s'évertuer ».

On appelle *montée du clitique* l'antéposition au verbe d'un pronom qui n'est pas complément de ce verbe mais complément de son complément ou d'un de ses compléments. Ainsi, dans *J'en redoute les conséquences*, *en* pronominalise *de + N*, complément du groupe *les conséquences* (ex. *Je redoute les conséquences de ses propos*). Comme le précise Pierre Le Goffic (*Grammaire de la phrase française*) :

L'interprétation du phénomène en termes de « montée » du complément clitique [...] est d'inspiration transformationnelle : on considère que le complément a été déplacé de sa place logique et originelle.

La montée du clitique connaît une grande extension en français. En français classique, elle s'observe notamment dans les tours où le pronom clitique s'antépose au verbe recteur (ex. *Je le veux faire vs Je veux le faire*), ce qui est l'indice « d'une cohésion plus grande du groupe verbe + infinitif et pose la question de l'interprétation du verbe recteur comme un auxiliaire modal » (Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*).

COMPOSITION [morphologie, lexicologie]

Procédé de création lexicale réalisé au moyen de la juxtaposition de plusieurs morphèmes libres (lexicaux ou grammaticaux). Les mots composés connaissent diverses formes de réalisation graphique : par exemple, en français, la soudure (ex. *malveillant, portemanteau, mâchefer*) ou la liaison avec un séparateur, qu'il s'agisse d'un blanc ou d'un trait d'union (ex. *table ronde, lave-vaisselle*). Dans la mesure où elle peut connaître des variations dans un même état de langue, la réalisation graphique d'un mot composé est assez aléatoire (ex. *contre-pied/contrepied, mot-clé/mot clé*, etc.). Du point de vue sémantique, le problème posé par les mots composés est celui de toutes les formations résultant de la polylexicalité, qui sont affectées par le figement : la neutralisation, variable selon les cas, des propriétés combinatoires des unités constituantes, et la non-compositionnalité du sens.

CONDITIONNEMENT [phonologie, morphologie]

La configuration d'une unité linguistique en emploi dans un énoncé est dite *conditionnée* lorsqu'elle obéit à des facteurs étrangers à sa nature, et qu'elle subit les effets de son environnement. Les allophones et les allomorphes, notamment, sont une illustration de ce phénomène. Les morphèmes, par exemple, connaissent deux types de conditionnement. (i) Le conditionnement est phonologique lorsque la sélection de la variante contextuelle du morphème en question dépend de la structure phonologique de l'unité avec laquelle il est en contact. Ainsi, en morphologie orale, le morphème d'article défini pluriel *les* présentera la forme /lə/ dans *les parents*, et la forme /ləz/ dans *les amis*. Les formes /lə/ et /ləz/ sont deux allomorphes d'un même morphème, en raison du caractère nécessaire de la liaison entre un déterminant et son support substantif à initiale vocalique. (ii) Le conditionnement est morphologique lorsque la sélection de la variante contextuelle du morphème dépend de la morphologie de l'unité avec laquelle il est en contact. Ainsi, la base du verbe *semer* présente deux allomorphes, qui, dans la conjugaison, alternent selon la désinence : /səm/ devant une syllabe accentuée (ex. *nous semons*) ; /sɛm/ dans tous les autres cas (ex. *je sème*). La morphologie de la désinence commande ici celle de la base.

CONFIXATION [morphologie]

André Martinet (*Éléments de linguistique générale*) emploie le terme de *confixation* pour désigner la formation particulière des mots savants, d'origine latine ou grecque, du type *thermostat*, formation qui ne s'apparente ni à la dérivation ni à la composition puisqu'elle ne manifeste à proprement parler ni affixation, ni juxtaposition de morphèmes libres. On utilise plus couramment le terme d'*interfixation* (voire celui de *composition savante* ou de *recomposition*) pour désigner ce mode de formation lexicale.

DÉCLINAISON [morphosyntaxe]

Formé à partir du verbe latin *declinare*, « détourner ». On appelle *déclinaison* l'ensemble des formes fléchies (ou paradigme) d'un nom, d'un pronom ou d'un adjectif. Ces variations flexionnelles sont marquées par des désinences casuelles accolées au thème de l'unité lexicale. Le rôle de ces désinences est de rendre compte de la fonction syntaxique du mot dans l'énoncé. Guy Serbat, à partir du latin, commente ainsi les limites du procédé flexionnel de la déclinaison :

Le procédé flexionnel qui est celui du latin présente plusieurs inconvénients ; il est aussi bien loin de suffire à l'expression de toutes les relations qu'un nom peut assumer dans la phrase. Aussi le latin – comme les autres langues à flexion, l'allemand et le russe par ex. – recourt-il simultanément à des procédés tout différents, principalement l'emploi de prépositions. La coexistence des deux systèmes, flexionnel (synthétique, le nom portant en lui-même la marque de sa fonction) et prépositionnel (analytique, la fonction du nom

étant indiquée principalement par un autre mot, la préposition) provoque leur concurrence et finalement la disparition de la flexion comme ensemble de marques distinctives.

G. Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980.

DÉFECTIVITÉ [morphologie]

Dérivé de l'adjectif *défectif*, du latin *defectivus*, de *deficere*, « faire défaut ». La notion de défektivité sert à rendre compte, principalement d'un point de vue morphologique, de l'incomplétude des réalisations formelles d'une structure linguistique. Elle vise notamment à caractériser des paradigmes qui ne possèdent pas certaines formes fléchies présentes dans d'autres paradigmes. Ainsi, par exemple, en français, les verbes *gésir* ou *quérir* sont dits *défectifs* parce que leur conjugaison* ne comporte pas toutes les réalisations modales et temporelles qui se rencontrent dans la conjugaison de la plupart des autres verbes français. De même, l'impératif est un tiroir modal défektiv, en ce qu'il ne connaît de réalisations qu'à certaines personnes. En anglais, les verbes *can*, *may shall*, *will*, par exemple, sont des verbes défektivs en ce qu'il leur manque les formes de subjonctif et d'impératif.

DÉFLEXIVITÉ [linguistique historique, morphologie, syntaxe, sémantique discursive]

Mot formé à partir du verbe latin *deflectere*, « détourner ». Gustave Guillaume emploie le terme de *déflexivité* pour désigner le phénomène, constant dans l'histoire des langues indo-européennes, selon lequel, en raison de l'évolution des morphologies synthétiques en morphologies analytiques, certains morphèmes flexionnels (ou flexifs) originellement agglutinés, se sont désolidarisés de leur support lexical pour former un morphème libre chargé d'exprimer explicitement la relation grammaticale qu'ils entretiennent avec ce support. Les articles, les prépositions, les pronoms personnels sujets, par exemple, sont dans de nombreuses langues indo-européennes des morphèmes « déflexifs ».

La *déflexivité* est donc un terme qui renvoie à une notion d'origine guillaumienne, initialement forgé dans le cadre de la psychomécanique du langage, et qui a été discuté notamment dans le milieu des années 1960. Il s'agissait en particulier de savoir si la disparition des flexions verbales du français a favorisé l'apparition compensatoire des pronoms sujets, ou si l'apparition des formes pronominales a précédé par déflexivité la disparition des flexions, rendant inutile le marquage flexionnel ? Comme le précisent Didier Bottineau et Louis Begioni (« La déflexivité », *Langages*, n° 178, juin 2010), on a donc affaire à un concept historiquement précoce qui se voit reconnaître un statut terminologique très tardivement : la problématique de la déflexivité émerge dès *Le problème de l'article* (1919), mais sa dénomination n'apparaît qu'en 1954 dans les *Prolégomènes à la linguistique structurale*, de manière presque allusive, pour devenir un terme à part entière à partir de 1956. On a donc affaire, comme le précisent D. Bottineau et L. Begioni, « à l'un de ces concepts émergents qui a pris le temps d'arriver à maturation avant de se déclarer à la terminologie [...], ce qui ne l'a pas empêché d'évoluer sémantiquement » (*ibid.*).

La déflexivité concerne en premier lieu la théorie du mot, puisque le terme est censé identifier l'apparition d'une nouvelle classe de mot dont la matière notionnelle n'est pas celle des unités lexicales. L'absence de matière notionnelle est expliquée par le processus diachronique de dématérialisation à partir des mots latins dont sont issus les articles, comme le démonstratif pour le défini. Dans le cadre du domaine morpholexical la notion reste discutée.

Le terme s'est toutefois ouvert à une perspective syntaxique et discursive qui modifie notablement son acception, même si cette ouverture est pensée comme un prolongement notionnel. La déflexivité peut être ainsi définie comme un fait de syntaxe qui génère des marqueurs grammaticaux en fonction d'amorçage des syntagmes, créant des effets d'anticipation, et soulevant la question du décalage entre la dynamique cognitive des processus de production/énonciation et celle de l'interprétation par l'allocataire.

Ainsi Mary-Annick Morel (*in* Bottineau et Begioni, 2010) définit-elle la déflexivité à partir de sa manifestation observable en français oral contemporain, à savoir la présence d'un marqueur grammatical antéposé à une base lexicale sémantiquement pleine. La déflexivité (originellement « perte de la flexion à la finale du mot et antéposition d'un nouveau marqueur fonctionnel ») se mue ainsi en phénomène de décondensation, où l'on observe une mise à l'initiale des différents types de marqueurs (grammaticaux, sémantiques, énonciatifs, coénonciatifs...). Comme l'expose M.-A. Morel (*ibid.*) : le parleur donne en premier les éléments qui facilitent le travail interprétatif de l'écouteur, à savoir :

- le positionnement modal (et coénonciatif)
- les éléments référentiels
- les marqueurs grammaticaux : nature du syntagme et fonction syntaxique

Exemple-type : *tu vois moi j'trouve fantastique que dans le livre le héros il reste pas comme ça il se transforme complètement*

- Préambule [*tu vois moi j'trouve fantastique que dans le livre le héros*]
- Rhèmes [*il reste pas comme ça + il se transforme + il se transforme complètement*]
- Exemple :
 - Préambule-type
 - ligateur : *tu vois*
 - point de vue : *moi*
 - modus dissocié : *j' trouve fantastique*
 - cadre : *que dans le livre*
 - support lexical disjoint : *le héros*
- Rhèmes-types
 - il reste pas comme ça*
 - il se transforme*
 - il se transforme complètement*

La déflexivité, dans cette perspective méthodologique, fournit au français oral des outils pour gérer la formulation dans le dialogue : allongement des marqueurs grammaticaux à l'initiale du syntagme, reduplication de ces marqueurs grammaticaux, reprise systématique du marqueur grammatical à l'initiale du syntagme. Toutefois, de la problématique flexionnelle à celle de la décondensation ou du décumul, le terme de *déflexivité* marque ainsi une véritable mutation notionnelle et s'inscrit finalement dans un nouveau paradigme.

DÉRIVATION [syntaxe, morphologie]

Le terme de *dérivation* désigne en grammaire générative l'application successive de règles de réécriture conduisant à engendrer une séquence dite *séquence terminale*.

En morphologie, le mot désigne une opération de formation lexicale. La dérivation peut procéder par affixation, c'est-à-dire par l'adjonction à une base d'un ou de plusieurs affixes (préfixes, suffixes) : ex. *casser* > *cassable* > *incassable*. Elle peut également procéder de manière non affixale, par recatégorisation (ou conversion), c'est-à-dire par transfert d'un item lexical d'une classe grammaticale à une autre : ex. *fort* adjectif > *fort* adverbe, *fort en thème/fort aimable*. La grammaire traditionnelle parle fréquemment en ce cas de *dérivation impropre*. Lucien Tesnière intègre à juste titre à la syntaxe ce procédé de recatégorisation, qui n'a à proprement parler aucun caractère morphologique, et l'identifie par le terme de *translation*. Dans la mesure où ce type de dérivation, dénué de marques, ne laisse aucune trace morphologique sur le dérivé, il est impossible, sauf dans le cas d'une connaissance particulière de l'histoire du mot, d'identifier, à partir de deux unités de même structure, l'orientation du processus dérivationnel.

Du point de vue du système dérivationnel, la principale conséquence de ce fait [le sens indéci de la conversion] est que ces couples fournissent en réalité un double modèle dérivationnel. On peut en effet interpréter le couple *offense* – (*il*) *offense* à la fois comme un modèle pour dériver des verbes à partir de noms, et comme un modèle pour dériver des noms à partir de verbes ; de même on peut voir dans le couple *rose* (adj.) – *rose* (nom) tantôt un modèle pour dériver des noms à partir d'adjectifs, tantôt un modèle pour dériver des adjectifs à partir de noms.

D. Apothéloz, *La Construction du lexique français*, Ophrys, 2002.

On compte parfois au nombre des faits de dérivation affixale le procédé de formation qualifié de *dérivation régressive* (ou *inverse*, ou *retrograde*), qui consiste à obtenir à partir d'un verbe une unité nominale plus courte par suppression de la désinence (noms dits *déverbaux* ou *postverbaux*), dérivation dont l'orientation, là encore, n'est observable qu'en diachronie (ex. *aider* > *aide*, *dériver* >

dérive, jeter > jet, visiter > visite). La suppression de la désinence doit s'analyser comme un fait de recatégorisation grammaticale de la base et non pas comme un cas de dérivation par affixation.

DÉSINENCE [morphologie]

Du latin médiéval *desinentia*, formé sur *desinere*, « finir ». Une désinence est une terminaison de mot (nom, pronom, déterminant, adjectif, verbe) constituée d'un ou de plusieurs morphèmes porteurs d'indications de cas, de nombre, de genre, de personne, d'aspect, de mode, ou de temps. La désinence construit avec le radical auquel elle s'adjoint une forme fléchie du mot : ex. la désinence de génitif locatif *-ko*, s'adjoint au radical *etxe-*, « maison », dans le mot basque *etxeko*, « de la maison ».

DISTRIBUTION [linguistique descriptive]

La distribution d'une unité (phonème, morphème, mot, syntagme) est l'ensemble de ses possibilités combinatoires, c'est-à-dire la somme des environnements linguistiques où cette unité apparaît. Quand des unités apparaissent dans des environnements similaires, elles sont réputées présenter la même distribution, autrement dit être en situation d'équivalence distributionnelle. Par exemple, *Claire* et *la petite fille* présentent la même distribution en ce que ces unités sont l'une comme l'autre susceptibles de figurer en ouverture de phrase, de saturer une position de sujet, d'être en co-occurrence avec *joue du piano*, *court rapidement*, *aime chanter*, etc. Des unités d'un même domaine ne partageant aucun environnement linguistique sont réputées être en distribution complémentaire. Elles sont tenues pour des variantes contextuelles. C'est par exemple le cas des allophones, dans le domaine phonologique, et des allomorphes dans le domaine morphologique.

DOUBLE ARTICULATION [linguistique générale]

La double articulation du langage a été décrite par André Martinet (1908-1999) comme la propriété fondamentale des langues naturelles d'être construites avec des unités minimales, sur deux plans différents.

La première articulation correspond aux suites d'unités significatives minimales (monèmes).

La première articulation est la façon dont s'ordonne l'expérience commune à tous les membres d'une communauté linguistique déterminée. Ce n'est que dans le cadre de cette expérience, nécessairement limitée à ce qui est commun à un nombre considérable d'individus, qu'on communique linguistiquement. L'originalité de la pensée ne pourra se manifester que dans un agencement inattendu des unités. [...] Chacune de ces unités de première articulation présente [...] un sens et une forme vocale (ou phonique). Elle ne saurait être analysée en unités successives plus petites douées de sens : l'ensemble *tête* veut dire « tête » et l'on ne peut attribuer à *tê-* et à *-te* des sens distincts dont la somme serait équivalente à « tête ».

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

La deuxième articulation correspond aux suites d'unités minimales non significatives entrant dans la formation des unités de première articulation. Ces unités non significatives sont les phonèmes, dont la valeur distinctive permet de discriminer les monèmes.

[...] la forme vocale est [...] analysable en une succession d'unités dont chacune contribue à distinguer *tête*, par exemple, d'autres unités comme *bête*, *tante* ou *terre*. C'est ce qu'on désignera comme la deuxième articulation du langage. Dans le cas de *tête*, ces unités sont au nombre de trois ; nous pouvons les représenter au moyen des lettres *t e t*, placées par convention entre barres obliques, donc */tet/*. On aperçoit ce que représente d'économie cette seconde articulation : si nous devons faire correspondre à chaque unité significative minima une production vocale spécifique et inanalysable, il nous faudrait en distinguer des milliers, ce qui serait incompatible avec les latitudes articulatoires et la sensibilité auditive de l'être humain. Grâce à la seconde articulation, les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes que l'on combine pour obtenir la forme vocale des unités de première articulation : *tête*, par exemple, utilise à deux reprises l'unité phonique que nous représentons au moyen de */t/* avec insertion entre ces deux */t/* d'une autre unité que nous notons */e/*.

Ibid.

Toutes les langues sont doublement articulées. La double articulation du langage en unités significatives et en unités non significatives correspond donc à un universel fonctionnel.

EMPRUNT [lexicologie]

Le terme d'*emprunt* désigne un processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue. L'étendue temporelle de ce processus est très variable et se trouve déterminée, comme le souligne Josette Rey-Debove (*La Linguistique du signe*, 1998), par la codification plus ou moins rapide d'un fait de discours dans la langue. Le terme d'*emprunt* a une valeur très large en lexicologie. Elle couvre celle de xénisme (première étape de l'emprunt, correspondant à l'usage d'un mot d'une autre langue exprimant une réalité étrangère à la culture de la langue d'accueil, ou une réalité qui sans lui être étrangère ne fait pas l'objet d'une dénomination spécifique : ex. *apartheid*, *apparatchik*). Elle couvre également celle de *calque* (emprunt résultant généralement d'une traduction littérale : ex. *gratte-ciel*, calque de l'anglais *skyscraper*).

ENDOCENTRIQUE [syntaxe, morphologie]

Les termes *endocentrique* (à partir du grec *endon*, « en dehors ») et *exocentrique* (à partir du grec *exô*, « au-dehors ») ont été introduits dans la science du langage par le linguiste américain Leonard Bloomfield (1887-1949) pour établir une distinction entre des constructions syntaxiques dont la distribution est identique à celle d'au moins un de leurs constituants, et qui relèvent par conséquent du même paradigme, et des constructions qui présentent une distribution différente de celle de chacun de leurs constituants, et qui relèvent donc d'un autre type de paradigme. Ainsi, le syntagme nominal *ma ville* présente la même distribution et la même fonction que la tête nominale de ce syntagme (*ville*). C'est une construction endocentrique. Inversement, le syntagme prépositionnel *vers Bayonne* présente une distribution et une fonction différentes de celles de chacun des deux constituants pris séparément. C'est une construction exocentrique.

André Martinet (1908-1999) a étendu à la morphologie lexicale l'usage des termes *endocentrique* et *exocentrique*.

[...] il y a des cas de composition et de dérivation dont on ne saurait affirmer qu'ils ne remontent pas à des cas d'expansion, alors que cette éventualité est à exclure comme formellement impossible dans d'autres cas. On peut, pour les premiers, parler de composition et de dérivation endocentriques, ce qui rappelle que l'action mutuelle des éléments en présence n'affecte pas les rapports de l'ensemble avec ce qui est extérieur à cet ensemble : remplacer le segment maison par le segment maisonnette aboutit à changer le segment lui-même, mais non dans ses rapports avec ce qui est hors du segment. Pour les syntagmes du type vide-poche, lavage, on parlera de composition et de dérivation exocentriques : le rapprochement des deux éléments aboutit à créer de nouveaux rapports avec ce qui est extérieur au composé ou au dérivé.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

ÉTIQUE/ÉMIQUE [épistémologie]

Traduction de néologismes anglais formés à partir des suffixes *-etic* et *-emic*, « -étique », « -émique ». Le linguiste américain Kenneth L. Pike (*Language in Relation to an Unified Theory of Human Behavior*, 1967) a forgé ces néologismes (à partir de *phonetics*, « phonétique » et de *phonemics*, « phonologie ») afin de décrire deux conceptions épistémologiques possibles pour expliquer un événement humain. La conception « étique » consiste à décrire l'événement, à l'aide de critères spatio-temporels, sans formuler d'hypothèse sur la fonction de l'événement. La conception « émique » consiste à formuler une interprétation de l'événement à partir de la fonction de cet événement dans l'univers culturel où il se situe.

Dans cette perspective, notamment, la phonétique fournit les bases d'une description linguistique qui appelle nécessairement une approche « émique », la phonologie, pour caractériser les unités et déterminer la fonction qui est la leur dans l'univers de langue où elles figurent.

FIGEMENT [syntaxe, sémantique]

On appelle *figement* un ensemble de caractéristiques syntaxiques et sémantiques affectant une unité polylexicale (ex. *un cordon bleu, une caisse noire, un nuage de lait, à bout de forces, de gaieté de cœur*). Parmi ces caractéristiques, on relève : le blocage des propriétés combinatoires et transformationnelles de l'unité (pronominalisation, dislocation, extraction, relativation, passivation), le blocage de l'actualisation et de la détermination des différents constituants de la séquence, le blocage de l'opération d'insertion et de substitution synonymique, et d'une façon générale l'opacité et la non-compositionnalité du sens. Comme le précise Gaston Gross (1996), le figement peut n'être que partiel, ce qui suppose des degrés dans le processus (*fait divers* est plus figé que *fait historique*). Cela suppose donc également un continuum entre séquences libres et séquences contraintes, que définit ainsi Salah Mejri :

On parle généralement de continuum lorsqu'on traite des séquences figées pour montrer comment le passage des séquences libres s'opère d'une manière graduelle et imperceptible aux séquences figées. On le limite souvent aux variations syntaxiques (les différentes variations combinatoires acceptées par des séquences et rejetées à des degrés divers par d'autres). Nous voulons montrer que l'idée de continuum est incontournable dans l'étude du figement, qu'elle est inhérente au système linguistique et qu'elle est présente à tous les niveaux de l'analyse linguistique.

S. Mejri, *Le Figement lexical – Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1997.

On parle de *défigement* lorsque s'observe une rupture du pacte langagier sur lequel repose nécessairement l'usage d'une séquence figée, rupture qui a pour effet de déverrouiller les paradigmes : ex. *interruption volontaire de carrière, maladie littérairement transmissible* (exemples empruntés à G. Gross).

FLEXIF [morphologie]

On appelle parfois *flexif* un affixe flexionnel, c'est-à-dire un morphème grammatical lié (ex. *–ons* dans *parlons*). On emploie plus couramment le terme de *désinence* pour désigner ce type de morphème.

FLEXION [morphologie]

À partir du verbe latin *flectere*, « ployer, fléchir ». Procédé morphologique fondamental consistant à adjoindre à la base d'un mot des désinences exprimant, selon les langues, les cas, les catégories du genre (pour les substantifs, les adjectifs et les pronoms), de la personne, du temps, du mode, de l'aspect, et de la voix (pour les verbes). La catégorie du nombre est commune à la flexion nominale et à la flexion verbale. La flexion inclut donc la déclinaison (flexion nominale) et la conjugaison (flexion verbale). Dans certaines langues, comme le latin ou l'allemand par exemple, on distingue un troisième type de flexion, la flexion pronominale. En français, la flexion nominale regroupe les variations en genre et en nombre du substantif et de l'adjectif.

La morphologie flexionnelle marque les relations morphosyntaxiques entre les constituants de l'énoncé, par distinction avec la morphologie dérivationnelle, de nature lexicologique, qui contribue à la production des unités du lexique. Les morphèmes flexionnels ont ainsi pour fonction d'indiquer les rapports entre une base lexicale et l'énoncé dans lequel elle prend place. Par exemple, le morphème de genre et/ou de nombre d'un adjectif indique avec quel substantif s'établit le rapport morphosyntaxique : dans *Les amis de Caroline, turbulents, ont effrayé le voisinage*, le morphème de nombre *-s* marque le fait que *turbulents* est en rapport morphosyntaxique avec *Les amis* et non pas avec *Caroline*.

Contrairement aux affixes dérivationnels, les morphèmes flexionnels véhiculent un signifié purement grammatical. Ils n'ont donc pas vocation à créer de nouvelles unités lexicales, mais à produire des formes différentes d'un même mot. C'est pourquoi ils ne modifient pas la catégorie de la base sur laquelle ils se greffent. Ils sont regroupés dans des séries (ou classes paradigmatiques) dont les unités constitutives sont en nombre fini, ce qui assure la prévisibilité des formations, ce dont témoigne notamment la conjugaison verbale (ex. *jou-ons, jou-ez, jou-ent ; march-ons, march-ez, march-ent ; parl-ons, parl-ez, parl-ent, etc.*).

GRAMMÈME [morphologie]

Dérivé de *grammaire*, d'après *morphème*. Les grammèmes sont des morphèmes grammaticaux, définis par opposition aux lexèmes (ou morphèmes lexicaux), lesquels assurent la spécificité sémantique d'un mot. Par distinction avec ces derniers, les grammèmes composent des classes fermées, du moins en synchronie (c'est-à-dire dans un état de langue donné), car en tant que marqueurs de rapports morphosyntaxiques et sémantiques entre les constituants de l'énoncé ils n'ont pas vocation à fournir de nouvelles unités à la morphologie et au lexique d'une langue. On distingue couramment des grammèmes libres et des grammèmes liés. Les grammèmes libres forment ce que l'on appelle les mots grammaticaux, (déterminants, pronoms, prépositions, conjonctions, etc.). Les grammèmes liés sont des affixes, dérivationnels ou flexionnels (désinences de nombre, de genre, de personne, de cas, préfixes, suffixes, etc.). Mais, comme l'observe justement Bernard Fradin, le champ d'application de la notion de grammème ne recouvre pas toujours les mêmes réalités d'une analyse à l'autre :

Le terme *grammème* provient de la linguistique structurale européenne. Chez Pottier [...], il constitue l'un des deux catégorèmes (ou classes formelles de morphèmes), l'autre étant le lexème. Il note des unités minimales de forme. En extension, la classe des grammèmes englobe aussi les affixes (qui sont considérés comme des morphèmes par Pottier). Rastier adopte un point de vue identique, puisqu'il nomme *grammèmes* les marques qui relèvent de la grammaire (et non du lexique), qu'elles soient des éléments libres ou des marques flexionnelles (le -s du pluriel en français) [...]. De mon point de vue, les marques flexionnelles affixales (et *a fortiori* non segmentales) ne sont pas des grammèmes au sens où je l'entends parce qu'elles constituent des éléments fortement dépendants, et surtout parce qu'elles ne sont pas des signes mais des modifications de signes. Néanmoins notre caractérisation s'accorde avec celle de Pottier et de Rastier sur le fait que les grammèmes comportent toujours une face substratale et ne sont pas de pures entités sémantiques. Cette vision s'oppose à celle, plus marginale, suivant laquelle le grammème note le signifié d'une entité grammaticale, et se distingue en cela du lexème. Mel'čuk [...] se situe dans cette sensibilité puisqu'il appelle *grammème* la « signification flexionnelle » [...], qu'il oppose au *dérivatème* ou « signification dérivationnelle » [...].

B. Fradin, *Nouvelles approches en morphologie*, PUF, 2003.

IDÉOGÉNÈSE [linguistique générale, psychomécanique]

Formé, à partir du grec, sur les mots latins *idea*, « forme visible », et *genesis*, « naissance, formation, génération ». La notion d'idéogénèse, élaborée par Gustave Guillaume, est employée en psychomécanique du langage. Elle sert à décrire une opération de pensée caractérisée par la formation d'une idée singulière, préalable à la formation et à la catégorisation du mot (morphogénèse*). Il s'agit d'une opération de discernement qui isole une idée dans l'ensemble des notions pensables avant de lui donner la forme linguistique qui sera la sienne dans le lexique d'une langue :

[...] cette opération est portée par un mouvement de pensée qui va de la généralité du pensable à la particularité de la notion à discerner [...].

G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

Dans cette perspective, le mot résulte de deux opérations, correspondant à deux moments successifs dans le temps opératif* : une opération de formation du contenu substantiel de la notion, qui donne au mot un signifié matériel (idéogénèse), et une opération de catégorisation, qui donne au mot un signifié formel par insertion de la notion dans une partie de langue (morphogénèse).

INFIXE [linguistique historique, morphologie]

Du latin *infixus*, « inséré ». On appelle *infixe*, en linguistique historique, un élément de formation inséré à l'intérieur d'une racine. Ainsi, en latin, l'infixe *-n-* transforme la racine *frag-* dans *frangere*, « briser », la racine *jug-* dans *jungere*, « joindre », la racine *vic-* dans *vincere*, « vaincre ». Dans une perspective

synchronique, les formes *frag-/frang-*, *jug-/jung-*, *vic-/vinc-* sont analysées comme des allomorphes, c'est-à-dire comme des variantes contextuelles d'un même morphème.

INTERFIXATION [morphologie]

L'interfixation est un procédé de formation des mots spécifique, qui doit être distingué de la dérivation et de la composition. Il ne manifeste en effet à proprement parler ni l'affixation, qui est caractéristique des formations lexicales dérivées, ni la juxtaposition de morphèmes libres, qui est caractéristique des formations lexicales composées. Les morphèmes constitutifs, appelés *interfixes*, sont des éléments d'origine latine ou grecque qui ont subi le plus souvent une modification morphophonologique en passant dans la langue française. Par exemple, le mot *ptérodactyle*, « reptile adapté au vol grâce à des ailes membranées soutenues par un doigt » est de formation interfixale. La segmentation fait apparaître la présence de deux morphèmes : *ptéro-*, du grec *pteron*, « aile », et *-dactyle*, du grec *daktulos*, « doigt ». Aucun de ces deux morphèmes ne peut être analysé comme un affixe ou un morphème libre, en dépit de l'existence du mot *dactyle*, de même origine, employé en poésie antique et en botanique dans un sens spécialisé. Il s'agit de deux racines, susceptibles d'occuper diverses positions dans un mot (ex. *hélicoptère*, *dactylographe*). Ce mode de formation lexicale connaît différentes dénominations (*composition savante*, *recomposition*, *confixation*).

LEXÈME [morphologie, lexicologie]

Dérivé de *lexique*, d'après *morphème*. Les lexèmes sont des morphèmes lexicaux. Ils assurent la spécificité sémantique d'un mot, par distinction avec les grammèmes (ou morphèmes grammaticaux), qui ont pour fonction de marquer les rapports morphosyntaxiques et sémantiques entre les constituants de l'énoncé. Les lexèmes forment une classe ouverte, susceptible de s'enrichir par la formation d'unités nouvelles. Certains connaissent un emploi autonome dans l'énoncé; ils sont par conséquent graphiquement libres, et jouissent du statut de mot (ex. *sable*). D'autres entrent dans la formation de mots construits. Toutefois, en dépit de la nécessité d'ajustements graphiques, ils peuvent être tenus pour des morphèmes libres, car ils présentent une autonomie en morphologie orale (ex. *parl-* [paʀl] dans *parlez*). D'autres encore, qui entrent dans la formation de mots complexes non construits ou dans la formation d'interfixes parce qu'ils font apparaître une base empruntée à une autre langue, doivent être tenus pour des morphèmes liés (ex. *lud-* dans *ludique*; *ptéro-* et *-dactyle* dans *ptérodactyle*).

Il existe toutefois d'autres approches de la notion, selon lesquelles le terme de *lexème* désigne une entité abstraite susceptible d'être formée d'un ou de plusieurs morphèmes. Les travaux d'Igor Mel'čuk (*Cours de morphologie générale*, 1993, 1994 et 1996) et de Bernard Fradin, notamment, en témoignent :

Le lexème étant par définition une entité abstraite, c'est-à-dire considérée hors emploi, il n'y a pas de sens à dire qu'un lexème est un élément libre (alors que, par exemple, les affixes seraient des éléments liés). La question de savoir si une unité linguistique est libre vs liée ne se pose que pour les expressions figurant dans les phrases. Tout ce qu'on peut dire, dans l'optique développée ici, c'est que les lexèmes ont pour corrélats des expressions libres (*i.e.* des mots-formes).

Les lexèmes qui se fléchissent sont associés à certaines dimensions flexionnelles ou paradigme 1. L'ensemble des réalisations flexionnelles exprimant le paradigme 1 constitue le paradigme 2 du lexème. Suivant Mel'čuk, j'appellerai *lexe* chaque réalisation particulière constitutive du paradigme 2, c'est-à-dire chaque expression occupant une case du paradigme 1. Suivant cette terminologie, *portait*, *portera*, *porte* constituent trois lexes appartenant au lexème PORTER. Dans la mesure où chacun de ces lexes est un mot-forme et instancie donc un lexème unique (nommément PORTER), nous pouvons dire qu'il est monolexématique. [...] Tous les lexes de temps verbaux analytiques composés à l'aide d'un auxiliaire sont des lexes polylexématiques (*a vu*, *avait vu*, *a été vu*, *aurait eu été vu* ; ang. *will walk*, *have walked*, *would have been walking*).

B. Fradin, *Nouvelles approches en morphologie*, PUF, 2003.

LEXIE [lexicologie, sémantique]

Formé à partir du grec *lexis*, « mot ». Le terme de *lexie* désigne une unité fonctionnelle significative, simple ou complexe, qui, selon Bernard Pottier (*Sémantique générale*), est mémorisée comme signe individualisé. Les lexies simples sont formées d'un seul lexème (ex. *dans, fauteuil, tomberont*). Les lexies complexes sont formées de plusieurs morphèmes, dont le degré d'intégration à l'unité varie selon les réalisations (dérivations, compositions, locutions, voire phraséologie), tout comme le degré de figement de ces groupements (ex. *altermondialiste, nœud-papillon, clair de lune, à moins que, tout compte fait*, etc.).

LOCUTION [lexicologie]

Unité polylexicale de type syntagmatique (à tête nominale, verbale, adjectivale, ou adverbiale) dont les constituants ne font pas l'objet d'une actualisation séparée, et qui énonce un concept autonome. Les locutions sont des séquences dont la structure est très contrainte (blocage des propriétés combinatoires et transformationnelles, non-compositionnalité du sens).

MONÈME [morphologie]

Formé à partir du grec *monos*, « seul », sur le modèle de *morphème*. La notion de monème a été utilisée par André Martinet pour désigner les unités significatives minimales, qui constituent la première articulation du langage :

Comme tout signe, le monème est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur, et une face signifiante qui la manifeste sous forme phonique et qui est composée d'unités de deuxième articulation. Ces dernières sont nommées des phonèmes. Dans l'énoncé dont nous nous servons ici [*j'ai mal à la tête*], il y a six monèmes qui se trouvent coïncider avec ce qu'on nomme, dans la langue courante, des mots : *j'* (pour *je*), *ai*, *mal*, *à*, *la*, et *tête*. Mais il ne faudrait pas en conclure que « monème » n'est qu'un équivalent savant de « mot ». Dans un mot comme *travaillons*, il y a deux monèmes : *travail-* /travaj/, qui désigne un certain type d'action, et *-ons* /ɔ̃/, qui désigne celui qui parle et une ou plusieurs autres personnes.

A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

MORPHE [morphologie]

Du grec *morphé*, « forme ». Le terme de *morphe* désigne la réalisation effective d'un morphème, lorsque celui-ci est actualisé dans une phrase. Par exemple, dans *les amis*, le morphème d'article défini pluriel est actualisé à l'oral par le morphe [lez]. Le morphe est la manifestation concrète du morphème. Il se définit comme une unité phonique pourvue de signification qui ne peut être segmentée en unités phoniques significatives de niveau inférieur. Cette perspective conduit à définir le morphème comme une classe de morphes, et donc comme une unité abstraite. On utilise parfois le terme de *morphe-portemanteau* pour décrire les cas de syncrétisme morphologique dans lesquels deux morphèmes distincts sont amalgamés dans une même forme non segmentable (ex. *au* : préposition à + article *le*).

MORPHÈME [morphologie]

À partir du grec *morphé*, « forme ». Le morphème est une unité minimale de signification. On entend par là qu'il est porteur d'une information sémantique stable, et d'une seule. Le morphème est la plus petite unité porteuse de signification qui soit segmentable, ce qui le différencie du sème, qui est une unité minimale de signification non segmentable. Le morphème est donc une entité linguistique réunissant à la fois un signifiant et un signifié, en deçà de laquelle il est impossible de descendre sauf à passer à un niveau d'analyse où ne se rencontrent que des unités dépourvues de signifié (les phonèmes). Comme le rappelle Bernard Fradin (*Nouvelles approches en morphologie*, 2003), le morphème, en tant que signe, pose nécessairement une relation biunivoque entre son et sens. Du point de vue de la description linguistique, le morphème apparaît comme une unité abstraite réunissant un ensemble de virtualités formelles dont la réalisation effective est assurée par le morphe.

MORPHOGÉNÈSE [linguistique générale, psychomécanique]

Formé sur le grec *morphê*, « forme », et sur le mot latin d'origine grecque *genesis*, « naissance, formation, génération ». La notion de morphogénèse, élaborée par Gustave Guillaume, est employée en psychomécanique du langage. Elle sert à décrire l'opération d'entendement qui est créatrice de la catégorie grammaticale du mot. Cette opération fait suite, dans le temps opératif, à celle de formation du contenu substantiel de l'idée qu'est l'idéogénèse. La morphogénèse

[...] consiste à verser l'idée discernée dans les cadres permanents et généraux que la pensée a élaborés pour entendre le pensable ; cette opération va du particulier de la notion discernée à la généralité des catégories linguistiques, applicables à toute espèce de matière notionnelle [...].

G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

La morphogénèse donne au mot son signifié formel.

MORPHOLOGIE [description linguistique, domaine]

À partir du grec *morphê*, « forme », et *logia*, « théorie », sur *logos*, « discours ». On définit traditionnellement la morphologie de deux manières. Elle est présentée d'une part comme l'étude de la forme des mots : elle expose et analyse les règles qui régissent leur structure interne. À ce titre, elle traite des phénomènes ressortissant à la flexion (morphologie dite *flexionnelle*), et aux procédés de formation des mots que sont notamment la dérivation et la composition (morphologie dite *dérivationnelle*). Dans cette perspective la morphologie est entendue comme une entreprise de description de la langue distincte de la syntaxe. La morphologie peut être également définie comme l'étude conjointe des règles de structure interne des mots et des règles de combinaison des morphèmes déterminées par la configuration syntaxique de l'énoncé. Dans cette perspective, elle associe les domaines flexionnel, dérivationnel et syntaxique. On parle parfois en ce cas de *morphosyntaxe*. Comme le rappelle Bernard Fradin, par la nature des objets traités (la face matérielle des signes et leur contenu) morphologie et syntaxe manifestent une grande proximité, ce qui pose nécessairement la question difficile de leurs rapports (deux domaines distincts, ou bien l'un, tantôt la syntaxe, tantôt la morphologie, constituant le modèle de construction de l'autre).

MOT [morphologie, lexicologie, lexicographie, sémantique]

Le mot est l'unité du lexique. Son identité est déterminée par une structure formelle, par un ensemble de significations, et par son appartenance à une classe grammaticale. La science du langage décrit fréquemment le mot comme une unité empirique, autrement dit préthéorique. On entend par là que les signes censés correspondre à la notion dans le discours présentent un caractère d'évidence susceptible de masquer de nombreuses difficultés méthodologiques.

Le mot est ainsi généralement décrit comme un segment de discours compris entre deux espaces blancs. Or, tous les systèmes d'écriture ne marquent pas les frontières du mot par des blancs. En outre le mot graphique, pour ce qui concerne les langues d'Europe occidentale, ne s'est répandu que tardivement, vers la fin du Moyen Âge, grâce au développement de l'imprimerie. Le critère graphique ne saurait donc être tenu pour universel. Pour ce qui est du critère de distinctivité fonctionnelle, il semble difficilement applicable au mot, dans la mesure où il n'y a pas de procédure véritablement décisive pour son identification. En témoignent notamment les faits de polylexicalité, qui associent à un signifié unitaire un signifiant discontinu. À l'oral, le critère de délimitation intonative rend très difficile la coïncidence du mot phonique et du mot graphique. Dans de nombreuses langues, dont le français, la prosodie ne permet pas d'identifier des unités lexicales, mais plutôt des séquences linguistiques correspondant à des groupes accentuels. Certaines unités, comme les clitiques, ne portent d'ailleurs pas l'accent.

C'est principalement au niveau sémantique que se manifeste la pertinence linguistique de l'unité mot. On peut distinguer, comme le propose Irène Tamba-Mecz (*La Sémantique*, 1988), trois grandes catégories de structures signifiantes, correspondant à trois ordres de fonctions sémantiques, présentant, selon les langues, des degrés d'autonomie et une capacité de combinaison variables : (i) les mots dénominatifs, qui servent à désigner en nommant, et qui fonctionnent tout à la fois comme dénominations et comme constituants de systèmes de relations lexicales et morphosyntaxiques ; (ii) les mots indexicaux, qui servent à la désignation *in situ* (*je, ici, ça, etc.*), mais qui sont inaptes à la

dénomination ; (iii) les mots grammaticaux, qui contrairement aux deux autres catégories, énoncent des valeurs exclusivement intra-linguistiques.

NÉOLOGIE [lexicologie]

Du grec *neos*, « jeune », « récent », et *logia*, « théorie », de *logos*, « discours ». Le terme de *néologie* désigne d'une manière générale ce qui a trait à l'innovation lexicale. Il identifie plus précisément en linguistique le processus de formation de nouvelles unités du lexique d'une langue. Le périmètre d'application de la néologie varie notablement selon qu'on la borne aux mots nouveaux, ou qu'on l'étend aux nouvelles unités de signification. La néologie reste dans les représentations ordinaires de la langue un processus déviant, parfois associé à un déficit culturel ou linguistique du locuteur (on invente parce qu'on ignore), comme en témoigne encore la connotation négative du mot *néologisme* : originellement « abus de mots nouveaux », et même, au début du XX^e siècle, production lexicale résultant d'une pathologie du langage (jargonaphasie). C'est gravement méconnaître la dynamique naturelle des langues, qui repose sur la créativité. Comme l'a noté Bernard Quemada, une langue sans néologie est une langue morte. Pour contourner cette acception négative, on a récemment préféré *néonyme* à *néologisme*, et utilisé le terme *métanéonyme* pour identifier les diverses configurations de néonymes. Reste que le domaine de l'innovation lexicale, dans la perspective strictement linguistique, couvre une grande variété de phénomènes. Comme l'a montré Jean-François Sablayrolles, on y rencontre aussi bien les mots-valises (ou croisements, télescopes, contaminations, amalgames) : ex. *beurgeois* (de *beur* et *bourgeois*), en l'occurrence, ici, cas de « compositation », c'est-à-dire à la fois composition et troncation ; les cas d'acronymie ; les cas de recatégorisation (ou conversion, ou dérivation impropre), c'est-à-dire le transfert d'une unité d'une classe de mots vers une autre ; les lexies composées (ou synthèmes, ou synapsies) : ex. *brève de wagon*, *clair de terre* ; certains cas de polysémie, d'homonymie et de dérivation, ainsi que des « paléologismes » et des emprunts.

Sur le caractère innovant des créations, la science du langage a finalement peu à dire si elle ne se donne pas les moyens de mettre ces néonymes en perspective avec les problématiques de la variation et du changement, ou bien si, dans le cas des discours spécialisés, elle ne cherche pas à tester leur adéquation au domaine de connaissances concerné. En revanche, du point de vue de la sémantique et de la morphologie lexicales, la néologie constitue une source intarissable d'informations sur les langues.

PARADIGME [morphologie, linguistique générale]

Du grec *paradeigma*, « modèle, exemple ». La notion de paradigme connaît deux emplois principaux dans la science du langage.

Le premier de ces emplois, le plus ancien, est représenté en morphologie flexionnelle pour désigner un mot type donné en grammaire comme modèle de déclinaison ou de conjugaison. Ainsi dit-on de *dominus* (« le maître ») qu'il est par tradition le paradigme de la deuxième déclinaison des noms masculins en latin. À partir de cet emploi, et par extension, le terme de *paradigme* s'est appliqué également à l'ensemble des formes fléchies que peut prendre un mot en fonction des rapports qu'il entretient avec les autres constituants de la phrase. Par exemple, les désinences du verbe *jouer* au présent de l'indicatif constituent un paradigme (paradigme flexionnel), c'est-à-dire une liste finie de formes.

Le second emploi de la notion sert à désigner une classe d'unités en rapport virtuel de substitution, autrement dit susceptibles de figurer dans le même environnement immédiat et de commuter entre elles en un point précis de la chaîne. Par exemple, *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*, appartiennent à la même classe paradigmatique parce que ces morphèmes commutent virtuellement entre eux dans *[mon/ton/son/notre/votre/leur] livre*.

Ferdinand de Saussure parle de *rapports associatifs* entre des termes *in absentia* pour qualifier cette virtualité du lien paradigmatique, par distinction avec les rapports syntagmatiques, *in praesentia* :

[...] en dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire, et il se forme ainsi des groupes au sein desquels règnent des rapports très divers. Ainsi le mot *enseignement* fera surgir inconsciemment devant l'esprit une foule d'autres mots (*enseigner*, *renseigner*, etc. ou bien *armement*, *changement*, etc., ou bien

éducation, apprentissage) ; par un côté ou un autre, tous ont quelque chose de commun entre eux.

On voit que ces coordinations [...] n'ont pas pour support l'étendue ; leur siège est dans le cerveau ; elles font partie de ce trésor intérieur qui constitue la langue chez chaque individu. Nous les appellerons *rappports associatifs*.

Le rapport syntagmatique est *in praesentia* ; il repose sur deux ou plusieurs termes également présents dans une série effective. Au contraire le rapport associatif unit des termes *in absentia* dans une série mnémonique virtuelle.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, § 247, 248, Payot, 1972 [1916].

En morphologie, on appelle *paradigme dérivationnel* (vs *paradigme flexionnel*), un ensemble d'unités formées sur une même base : ex. *parler, parloir, parole, parleur*.

En sémantique, on appelle *paradigme désignationnel* un ensemble de syntagmes en coréférence dans un texte.

PARASYNTHÈSE [morphologie]

Du grec *para*, « à côté de », et *sunthesis*, « réunion, composition ». La notion de parasynthèse est employée en morphologie dérivationnelle du français pour décrire la formation de certains dérivés issus d'un couplage préfixe/suffixe, dérivés qualifiés de *parasynthétiques* par Arsène Darmesteter (1846-1888). La parasynthèse se caractérise par l'agglutination simultanée à une base d'un préfixe et d'un suffixe. Dans *encolure*, par exemple, ni la forme *enco-* (préfixe + base), ni la forme *-colure* (base + suffixe) ne peuvent être attestées. On a donc affaire ici à un affixe discontinu dont les deux segments constitutifs, *en-* et *-ure* forment un ensemble. La notion de parasynthèse s'applique non seulement aux dérivés nominaux, mais aussi aux dérivés adjectivaux (ex. *imparable*) et verbaux (ex. *embellir*). Son usage reste toutefois délicat en raison de la variabilité des critères, ce dont témoigne la grande diversité des approches de la notion.

PERMUTATION [linguistique descriptive]

À partir du latin *permutare*, « changer ». Terme descriptif utilisé notamment par Louis Hjelmslev pour désigner l'opération de changement de place réciproque, sur l'axe syntagmatique, de deux constituants. La procédure de permutation vise à vérifier la validité d'une hypothèse formulée sur le fonctionnement d'une unité linguistique.

PHONATION [phonétique, phonologie]

À partir du grec *phônê*, « voix, son ». La phonation est l'ensemble des mécanismes physiologiques et neurophysiologiques qui contribuent à l'émission des sons du langage articulé (ou phones). Elle requiert : une source d'énergie, qui lui est fournie par la production du souffle provenant de la respiration ; un organe vibratoire, constitué par les cordes vocales ; un système de résonance, qui lui est fourni par la cavité buccale, les fosses nasales, et le pharynx ; un système de coordination et de synchronisation, fourni par le système nerveux.

PHONE [phonétique, phonologie]

Du grec *phônê*, « voix, son ». On appelle parfois *phones* les matériaux sonores du langage. Dans cette perspective, les phones sont la substance de l'expression, et constituent par conséquent l'objet d'étude de la phonétique, qui fait entrer dans son champ la composition acoustique et l'origine physiologique des éléments de la parole. Lorsque les phones sont traités du point de vue de la communication verbale, la substance sonore qu'ils constituent est envisagée de manière fonctionnelle et décrite par le terme de *phonème*. Les phonèmes représentent non la substance mais la forme de l'expression. La phonologie étudie la forme de l'expression du point de vue de la fonction distinctive des unités qui la composent dans le système de la langue.

PHONÈME [phonologie]

À partir du grec *phônê*, « voix, son ». Le phonème est l'unité minimale distinctive de la deuxième articulation du langage. C'est une unité fonctionnelle. L'inventaire des phonèmes d'une langue donnée, et l'étude de leur organisation en systèmes sont l'objet de la phonologie. Chaque langue

comporte un nombre fini et constant de phonèmes. D'une langue à l'autre, ce nombre peut toutefois varier considérablement (entre une dizaine et une centaine de phonèmes environ). Comme unités appartenant au niveau systémique de la composition phonologique d'une langue, les phonèmes sont définis par des traits distinctifs qui permettent de les opposer les uns aux autres : par exemple en français, le phonème /b/ se caractérise par les traits /sonore/ (vs /sourde/ : ex. /p/), /bilabial/ (vs /labiodental/ : ex. /v/), /oral/ (vs /nasal/ : ex. /m/), etc.

On appelle *archiphonème* la neutralisation de l'opposition distinctive entre deux phonèmes, qui aboutit à l'apparition d'une nouvelle unité fonctionnelle. Par exemple, l'opposition des phonèmes /s/ et /z/, fréquente en français, est neutralisée devant le phonème /m/ dans les mots suffixés en *-isme*, lesquels peuvent être articulés /ism/ ou /izm/. L'archiphonème /S/ recouvre ici l'ensemble des traits distinctifs de chacun des deux phonèmes.

PHONÉTIQUE [description linguistique, domaine]

À partir du grec *phônê*, « voix, son ». La phonétique est l'étude de l'émission et de la réception des sons du langage articulé (ou phones). Elle est donc étroitement liée à l'anatomie, à la physiologie et à l'acoustique. Contrairement à la phonologie, elle n'étudie pas les sons du langage du point de vue de leur utilisation par le locuteur, mais seulement du point de vue de leurs propriétés physiques.

On distingue plusieurs domaines dans la phonétique. La phonétique générale traite de la production phonique humaine dans les langues naturelles. La phonétique comparée étudie contrastivement les sons de deux ou plusieurs langues. La phonétique appliquée développe cette étude dans le cadre d'une langue particulière. La phonétique historique étudie la nature et les formes du changement phonétique. La phonétique descriptive, quant à elle, envisage l'étude des sons du langage dans une perspective synchronique.

Le vaste champ d'application de la phonétique descriptive est lui-même divisé en plusieurs domaines. La phonétique articulatoire traite du fonctionnement de l'appareil vocal lors de l'émission des sons. Elle propose un classement des unités phoniques (sons vocaliques et sons consonantiques) à partir des organes sollicités pour la phonation. La phonétique acoustique étudie le mécanisme vibratoire à l'oeuvre lors de l'émission du son, et décrit sa durée, son intensité, sa hauteur, son timbre. La phonétique auditive ou perceptive décrit le mode de réception des sons, c'est-à-dire l'impression auditive provoquée par les stimuli acoustiques.

Enfin, en marge de ces orientations où les sons sont analysés de manière isolée, la phonétique dite *combinatoire* traite de la manière dont les phones s'organisent en séquences au niveau de la syllabe, du morphème, du syntagme, de l'énoncé, et elle étudie leurs interactions.

Les phonéticiens ont mis au point dès 1886 un alphabet phonétique international destiné à permettre une transcription des réalisations phoniques des différentes langues du monde au moyen d'un système graphique constitué de lettres des alphabets grec et latin et de signes spécifiques.

PHONOLOGIE [description linguistique, domaine]

À partir du grec *phônê*, « voix, son ». La phonologie prend pour objet les sons du langage qu'elle étudie du point de vue de leur fonction distinctive dans le système de la langue. Elle analyse, dans telle ou telle langue particulière, leur distribution dans la chaîne parlée, leurs combinaisons, leurs oppositions. Elle se distingue en cela de la phonétique qui étudie les sons du langage dans leur matérialité, du point de vue de leur émission et de leur réception. L'unité d'analyse de la phonologie, le phonème, n'est donc pas le son du langage pris comme substance, mais comme phénomène linguistique, c'est-à-dire comme forme. Dans cette perspective, on considère généralement que par opposition à la phonétique qui traite des sons du discours, autrement dit des sons effectifs, la phonologie traite des sons de la langue, c'est-à-dire des unités phoniques abstraites et fonctionnelles.

PHRASÉOLOGIE [lexicologie, analyse du discours]

Le terme désigne de manière générale l'ensemble des unités complexes du lexique, qui présentent des degrés variables de figement, qui sont construites dans des contextes spécifiques, et qui sont tenues à cet égard pour caractéristiques d'un type de discours. L'usage du terme de *phraséologie* est parfois difficile à distinguer de celui d'*idiomaticité*. On appelle *phraséologismes* les unités entrant dans le champ d'application du terme de *phraséologie*.

POLYLEXICALITÉ [morphologie, sémantique]

Ce terme décrit la formation complexe des unités lexicales composées d'au moins deux éléments constitutifs, graphiquement soudés ou non. Gaston Gross précise que les mots polylexicaux (ou complexes) correspondent :

[...] à toute unité (ou catégorie grammaticale ou partie de discours) composée de deux ou de plusieurs mots simples ou mots dérivés préexistants [...]. Cette définition s'applique à des termes comme *jardin d'agrément* mais non à des suites du type *le jardin de ton père*, qui est un groupe nominal comprenant un substantif simple et sa détermination. Alors que les mots dérivés sont toujours soudés, les mots polylexicaux (ou complexes) peuvent être soudés (*outrepasser*, et alors, du point de vue informatique, ils peuvent être assimilés à des mots simples), ou comporter un séparateur (blanc, apostrophe, trait d'union, etc.).

G. Gross, *Les Expressions figées en français – Noms composés et autres locutions*, Ophrys, 1996.

La polylexicalité, qui résulte d'un phénomène de figement dont le degré peut être variable selon les unités, s'accompagne d'un certain nombre de caractéristiques syntaxiques et sémantiques. Notamment : le blocage des propriétés transformationnelles (comme la pronominalisation, la dislocation, l'extraction, la relativation, la passivation), le blocage de l'actualisation et de la détermination propres des constituants, la difficulté d'insertion d'un élément nouveau dans la séquence, le blocage des substitutions synonymiques, etc. Comme le fait apparaître Salah Mejri, un des aspects les plus délicats de la problématique polylexicale réside dans la délimitation des frontières de l'unité lexicale, et dans la définition de la notion de mot :

C'est cette caractéristique qui pose des problèmes de définition. Comment peut-on considérer comme une seule unité ce qui est de nature polylexicale ? Cette question devient plus insistante et plus actuelle avec le traitement automatique du langage : comment permettre à la machine de reconnaître ces unités (non soudées) ? Si *Vaurien* ne pose aucun problème parce qu'il se présente comme une unité ne portant pas les marques de sa composition, *jeune fille* ne peut être traité que comme deux mots.

S. Mejri, *Le Figement lexical – Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1997.

RACINE [morphologie, linguistique historique]

Une racine est l'élément de formation commun aux unités lexicales d'une même famille étymologique pour une langue ou un groupe de langues. Considéré en synchronie contemporaine, par exemple, cet élément n'a pas nécessairement un statut de morphème, mais il l'a eu dans un état antérieur de l'histoire de la langue (notamment en latin pour ce qui est des langues romanes). Ainsi, le latin *puer*, « enfant » est la racine des mots français *puéril*, *puérilité*, *puerpéral*, etc. Il ne saurait être pour autant segmenté en morphème. *Puéril*, formé sur le latin *puerilis*, est inanalysable du point de vue de la morphologie française en synchronie contemporaine. Élément de base dans la morphologie des mots d'une même famille, la racine est un atome insécable.

RADICAL [morphologie]

À partir du latin *radix*, « racine ». On appelle *radical*, le morphème d'un mot dérivé ou fléchi qui subsiste après effacement de tous les affixes (*commerce*, dans *commercialisation* ; *pens-* dans *impensable* ; *-terr-* dans *atterrir*).

RECATÉGORISATION [morphosyntaxe, sémantique]

Le terme de *recatégorisation* désigne de manière large toute forme de modification catégorielle d'une unité lexicale, qu'il s'agisse de catégories sémantiques (comptable/massif, concret/abstrait, animé/non animé, etc.) ou de catégories grammaticales (adjectif/adverbe, substantif/adjectif, préposition/substantif, participe/préposition, etc.). La notion de recatégorisation interfère avec celles de dérivation impropre, de translation, ou encore avec celle de conversion, qui dans certaines grammaires, outre les propriétés définies plus haut, ouvre son domaine d'application à la suffixation entraînant une modification catégorielle de la base.

RÉCURSIVITÉ [morphologie, syntaxe]

Mot dérivé de l'adjectif *récuratif*, qui est formé sur l'anglais *recursive* à partir du verbe latin *recurrere*, « revenir en arrière ». Le terme de *récurativité* décrit, en linguistique, la propriété d'une règle de construction d'être réitérée de manière virtuellement indéfinie à partir du résultat qu'elle produit.

Dans le domaine de la formation des mots, la récurativité s'observe dans les cas de dérivation et de composition. Par exemple, la série *commerce* > *commercial* > *commercialiser* > *commercialisation* est un cas de dérivation récurative ; le mot *informatique* (« traitement automatique de l'information »), formé par le télescopage du substantif *information* et de l'adjectif *automatique*, est à la base du dérivé verbal *informatiser*, qui a lui-même fourni la base du dérivé nominal *informatisation*. Ainsi, l'unité lexicale, une fois construite, fournit, à la manière d'un mot simple, la base d'une autre unité lexicale construite.

En syntaxe, cette propriété de la langue s'observe notamment dans la coordination, la subordination relative, et la détermination nominale réalisée au moyen du syntagme prépositionnel : ex. *le secrétaire qui devait transmettre le dossier qui était à la signature chez le ministre qui était en réunion*, etc. ; *le préfet* → *la femme [du préfet]* → *la cousine [de la femme [du préfet]]*, etc.

La récurativité manifeste ainsi le mécanisme génératif sur lequel repose les grammaires formelles. Il convient de noter que si le nombre des constituants, dans les structures dotées d'un mécanisme récuratif, est *virtuellement* non fini il ne saurait l'être *de fait*. On explique aisément cette impossibilité par les limites que fixe le principe d'économie, sur lequel repose toute communication verbale, et que décrit notamment la notion d'acceptabilité.

SEGMENT [linguistique descriptive]

On appelle le plus souvent *segment* le résultat de l'opération de segmentation, entendue au sens d'un découpage de la chaîne en unités fonctionnelles. Dans cette perspective large, la notion de segment est susceptible de s'appliquer aux unités du niveau phonologique, comme à celles des niveaux morphologique, syntaxique voire textuel. Certaines analyses, plus restrictives, définissant la notion comme une unité minimale de successivité de la chaîne parlée, limitent l'usage du terme au cadre de description de la deuxième articulation du langage, l'appliquant exclusivement aux phonèmes.

SEGMENTAL [phonologie]

On qualifie de *segmental* (vs *suprasegmental*) le domaine correspondant à la deuxième articulation du langage, c'est-à-dire aux suites d'unités minimales non significatives mais distinctives (les phonèmes), indécomposables en segments successifs de niveau inférieur. Le domaine segmental est couvert par la phonologie.

SEGMENTATION [linguistique descriptive]

Le terme de *segmentation* connaît différents usages en linguistique. Il désigne principalement une opération de découpage de la chaîne en unités fonctionnelles. Cette opération, réalisée sur l'axe des combinaisons, sert à formuler une hypothèse sur l'identité et le fonctionnement des unités de l'énoncé, qu'il s'agisse d'unités du niveau phonologique, morphologique ou syntaxique. La pertinence de cette hypothèse est évaluée par la procédure de commutation, réalisée sur l'axe des sélections.

Le terme de *segmentation* est également utilisé dans la description grammaticale, depuis les travaux de Charles Bally (1865-1947), pour caractériser des constructions syntaxiques marquées par le détachement, et plus couramment identifiées aujourd'hui par le terme de *dislocation*. Bally fait de la segmentation une « syntaxe », représentative d'un type d'énonciation propre à la langue parlée, par distinction avec la coordination et la syntaxe dite *liée*.

L'approche de la phrase segmentée, chez Bally, repose sur la description d'une structure bisegmentale constituée d'un élément A et d'un élément Z, dans laquelle A est extrait de Z, ou bien en position périphérique d'ajout mais néanmoins lié à Z, l'ordre de la séquence étant A/Z ou Z/A selon qu'il s'agit d'une extraposition gauche ou droite. C'est sur cette base descriptive, que Lucien Tesnière (1893-1954), dans *Éléments de syntaxe structurale*, développera son analyse de la projection actancielle, où l'actant se trouve projeté en dehors du noeud verbal, acquérant du même coup une autonomie syntaxique d'apparence, par la rupture ainsi créée dans la linéarité de l'énoncé.

Exemples de Bally : *Moi, je n'arrive pas à résoudre ce problème ; Résoudre ce problème, je n'y arrive pas ; Ce problème, je n'arrive pas à le résoudre ; Je n'arrive pas à résoudre ce problème, moi ; Je n'y arrive pas, à résoudre ce problème ; Je n'arrive pas à le résoudre, ce problème.*

Nous appelons *phrase segmentée* une phrase unique issue de la condensation de deux coordonnées, mais où la soudure est imparfaite et permet de distinguer deux parties dont l'une (A) a la fonction de thème de l'énoncé, et l'autre (Z) celle de propos. [...]

La segmentation, si caractéristique de la phrase française (par opposition à celle de l'allemand), est un procédé éminemment expressif. AZ et ZA relèvent de tendances opposées de l'expressivité, l'*attente* et la *surprise*. Dans AZ, le thème produit un effet de tension ; il fait désirer le propos, qui prend toute sa valeur par cette préparation. Au contraire, dans ZA, le propos éclate par surprise, et le thème est comme l'écho de cette explosion.

Si la segmentation permet de distinguer nettement le thème et la fin de l'énoncé, c'est qu'elle les met l'un et l'autre en relief. [...]

Il est facile de voir combien la syntaxe segmentée fleure la langue parlée. En effet, si la langue écrite peut présenter l'énoncé de la pensée dans une phrase organique et cohérente, les nécessités de la communication rapide exigent que les éléments de l'énonciation soient présentés pour ainsi dire par morceaux, de manière à être plus facilement digérés.

C. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, § 79, 97, 98, Berne, Francke, 1944 [1932].

Le terme de *segmentation* est également employé en linguistique textuelle, où il sert à désigner un plan de texte que rendent apparent différents signaux de démarcation graphique. Jean-Michel Adam présente ainsi la notion de segmentation appliquée au domaine de la textualité :

Je propose [...] d'appeler *segment* toute unité vi-lisible chargée, en fait, de souligner un plan de texte. [...] La notion vi-lisible de segment permet de ranger dans cette catégorie non seulement un changement de chapitre ou de paragraphe, mais les titres, sous-titres et mise en vers, ainsi que la mise en page qui recourt à différents corps de caractères et/ou à une distribution spatiale particulière du texte. Les signaux de démarcation graphique en général doivent être rangés dans cette catégorie. [...] Parmi les formes que la segmentation découpe de façon régulière, on peut aussi bien citer le sonnet [...] que la structure de n'importe quel quotidien. Un journal se présente, en effet, avant tout comme un cadre invariant (très faiblement variant, du moins) à l'intérieur duquel des énoncés informatifs viennent s'inscrire. [...] On le voit nettement, la segmentation, en soulignant le plan de texte, est un facilitateur de lecture. Notons [...] que le fait qu'un poème apparaisse généralement comme texte poétique, en raison de sa disposition dans l'espace de la page relève très explicitement de ce plan d'analyse. Les genres de poèmes correspondent même à des types de segmentations (sortes de sonnet, odes, sorte médiévales de rondeaux, de virelais et de ballades, etc.) : la strophe et le vers sont des unités vi-lisibles par excellence.

J.-M. Adam, *Éléments de linguistique textuelle*, Mardaga, 1990.

SÉME [sémantique]

À partir du grec *sêmeion*, « signe ». L'analyse sémique (ou componentielle) appelle *sème* la plus petite unité de signification. Les sèmes ne sont pas susceptibles de réalisation indépendante, c'est pourquoi ils ne peuvent être identifiés qu'à l'intérieur d'un signifié (ou sémème). Ils constituent des traits distinctifs de signification, et permettent une étude différentielle des signifiés dans un ensemble lexical donné formant un corpus.

Les sèmes peuvent être dénotatifs. Ils relèvent en ce cas du système linguistique, dans la mesure où ils contribuent à la stabilité définitionnelle d'un mot, et sont dits *inhérents*.

Les sèmes peuvent être connotatifs. Ils relèvent en ce cas de normes sociales, voire de normes individuelles, sans perdre pour autant de leur valeur distinctive. Ces sèmes sont dits *afférents*. Les sèmes afférents sont nécessairement actualisés par une instruction contextuelle.

François Rastier (*Sémantique interprétative*, 1987) illustre cette distinction, entre autres, au moyen du mot *bagnole*, dans le sémème duquel le sème afférent /vulgarité/ s'ajoute au sème inhérent

/véhicule/. Étant actualisé dans tous les contextes, ce sème afférent maintient sa valeur distinctive, et confirme ainsi son identité sémique.

Les sèmes inhérents peuvent présenter deux modes de fonctionnement. Ils peuvent renvoyer à des catégories générales communes à plusieurs ensembles lexicaux, et jouer un rôle non négligeable sur le plan syntaxique. Ils sont dits en ce cas *génériques*. Ils peuvent permettre d'autre part de distinguer des sémèmes proches. Ils sont dits en ce cas *spécifiques*. Ainsi, les mots *crayon* et *stylo* ont pour sèmes génériques les traits /non animé/, /comptable/, /concret/. Ils s'agit là de traits qui se retrouvent dans de nombreux autres groupements lexicaux, et qui sont susceptibles de les rendre incompatibles avec certains déterminants, certains adjectifs ou certains verbes. Dans la série *abricot*, *mandarine*, *poire*, les sèmes /avec noyau/, /peau comestible/, par exemple, sont des sèmes spécifiques dans la mesure où ils permettent d'approcher différenciellement trois sémèmes voisins. L'ensemble des sèmes génériques d'un sémème forme un classème. L'ensemble des sèmes spécifiques d'un sémème forme un sémantème.

SÉMÈME [sémantique]

À partir du grec *sêmeion*, « signe ». L'analyse sémique (ou componentielle) appelle *sémème* l'ensemble des sèmes d'un morphème, autrement dit le signifié de cette unité. Soit les unités *chat* et *chatte* : le sémème de *chat* se compose notamment des sèmes /non humain/, /animé/, /mâle/ ; le sémème de *chatte* se compose notamment des sèmes /non humain/, /animé/, /non mâle/. La comparaison sémique fait apparaître ici le sème /mâle/ comme un sème permettant d'établir une distinction sémantique entre ces deux unités.

On appelle *archisémème* l'ensemble des sèmes communs à plusieurs sémèmes. Dans l'exemple précédent, les sèmes /non humain/ et /animé/ forment l'archisémème des noms *chat* et *chatte*. Il n'existe aucune réalisation lexicale en français de cet archisémème. Lorsqu'une telle réalisation lexicale existe, on la désigne par le terme d'*archilexème*. Par exemple, le nom *siège* est une réalisation lexicale de l'archisémème /pour s'asseoir/, qui compose le sémème des mots *canapé*, *chaise*, *fauteuil*, *pouf*, *tabouret*, comme le fait apparaître une des premières analyses sémiques, proposée par Bernard Pottier en 1964.

SIGLAISON [morphologie, lexicologie]

Dérivé de *sigle*. On appelle *siglaison* un procédé de formation lexicale caractérisé par la réduction d'unités syntagmatiques ou phraséologiques à la lettre initiale de leurs principaux constituants lexicaux (ex. *Conseil National des Universités* > *CNU*, *Ultra Léger Motorisé* > *ULM*) :

La fortune de la siglaison est relativement récente en France : elle ne remonte guère qu'à la fin du XIX^e siècle [...]. C'est désormais le mot *sigle* qui semble avoir triomphé pour désigner ce que les anciens connaissaient sous le nom de *litterae singulae* ou de *sigla* ; mais ce mot est concurrencé par celui d'*acronyme*, sans qu'aucune frontière constante [...] sépare les emplois des deux termes lorsqu'ils sont opposés l'un à l'autre.

M. Pléat, « Les sigles », *LINX*, n° 30, 1994.

SUPLÉTISME [morphologie]

À partir du latin *supplere*, « remplir, compléter ». On appelle *supplétisme* un type particulier de dérivation affixale selon lequel, en raison d'indisponibilités linguistiques dont les causes peuvent être variées et parfois mal définies, on recourt à un emprunt au latin ou au grec pour créer un dérivé. Ainsi, certains substantifs font-ils l'objet de supplétismes dans la formation de dérivés adjectivaux : ex. *cheval* → *hippique*, *jeu* → *ludique*, *prison* → *carcéral*, *soir* → *vespéral*, etc. Certaines analyses morphologiques décrivent ces supplétismes comme des cas d'allomorphie faisant jouer d'une part un lexème hétéronome (ex. *hipp-*, *lud-*, *carcer-*, *vesper-*), d'autre part un lexème autonome (ex. *cheval*, *jeu*, *prison*, *soir*).

SYNAPSIE [morphologie]

Du grec *sunapsis*, « liaison, point de jonction ». Terme employé par Émile Benveniste pour décrire un certain type de mots composés français, caractérisés notamment par une polylexicalité non soudée sur le plan formel, formant une désignation décrite comme constante et spécifique, et dont la productivité semble indéfinie en raison de la fréquence de leur usage (exemples de Benveniste :

pomme de terre, robe de chambre, clair de lune, plat à barbe, modulation de fréquence, avion à réaction, gardien d'asile, etc.).

Ce qui caractérise la synapsie est un ensemble de traits dont les principaux sont : 1° la nature syntaxique (non morphologique) de la liaison entre les membres ; - 2° l'emploi de joncteurs à cet effet, notamment *de* et *à* ; - 3° l'ordre déterminé + déterminant des membres ; - 4° leur forme lexicale pleine, et le choix libre de tout substantif ou adjectif ; - 5° l'absence d'article devant le déterminant ; -6° la possibilité d'expansion pour l'un ou l'autre membre ; - 7° le caractère unique et constant du signifié.

E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale, II*, Gallimard, 1974.

SYNTHÈME [lexicologie]

Mot formé à partir de la préposition grecque *sun*, signifiant « avec », et marquant l'idée de regroupement. Le terme de *synthème* appartient à la terminologie fonctionnaliste d'André Martinet. Il sert à décrire les unités formées par la combinaison de deux ou plusieurs monèmes (unités significatives minimales) :

Les composés, qu'ils dérivent de figements ou non, et les dérivés sont désignés comme des synthèmes. Les monèmes composants du synthème sont dits *conjoint*s par opposition aux monèmes libres des syntagmes : le segment *entreposions* /ãtrəpoziõ/ est un syntagme formé du synthème /ãtrəpoz-/ (lui-même formé des monèmes conjoints /ãtr-/ et /-poz-/) et des monèmes libres, imparfait /-i-/ et « lère pers. du pluriel » /-õ/. [...] Il ne faudrait pas croire qu'un synthème est détruit lorsqu'un élément étranger, modalité ou déterminant quelconque, vient s'insérer entre deux des monèmes conjoints : le statut de synthème de *bonhomme* /bònòm/ n'est pas affecté par l'intrusion du monème libre « pluriel » dans *bonshommes* /bõzòm/ ; le synthème *a l'air* /aler/ d'*elle a l'air gentille* garde son identité dans *avait l'air, aura l'air* ; on a simplement affaire à un synthème de signifiant discontinu [...] ; le synthème *ministre du commerce* n'est pas détruit par l'insertion d'*italien* dans *ministre italien du commerce*.

A. Martinet *Éléments de linguistique générale*, A. Colin, 1960.

TRAIT [phonologie, sémantique]

Le trait, fondé sur la notion de pertinence, renvoie aux unités minimales assumant une fonction distinctive en deçà du phonème sur le plan du signifiant, et en deçà du morphème sur le plan du signifié. Le système des traits distinctifs (ou traits pertinents) repose sur une logique binaire, c'est-à-dire sur une opposition activation [+]/inhibition [-]. Lorsque la distinction des traits n'est plus pertinente, il y a neutralisation. Pour ce qui concerne le niveau phonologique, une consonne, par exemple, se verra affecter les traits [± voisée], [± orale], etc. Pour ce qui concerne le niveau sémantique, une unité lexicale se verra affecter les traits [± animé], [± humain], etc. On appelle *sèmes* les traits sémantiques.

TRONCATION [morphologie, lexicologie]

Du latin *truncatio*, « amputation ». Procédé d'abréviation des unités lexicales, généralement décrit comme la suppression d'une syllabe ou d'un groupe syllabique à la fin d'un mot (ex. *bibliographie* > *biblio*, *synthétiseur* > *synthé*, etc.).

VARIANTE [phonologie, morphologie, philologie]

On appelle *variantes* les diverses réalisations effectives d'une unité fonctionnelle, notamment dans les domaines phonologique et morphologique.

Les variantes dites *libres* sont des réalisations de phonèmes ou de morphèmes qui présentent une distribution similaire. L'environnement linguistique où elles apparaissent ne permet pas de prévoir leurs occurrences. Les variantes idiolectales, sociolectales, ou stylistiques, sont des variantes libres.

Les variantes dites *contextuelles* (ou *combinatoires*) d'une unité fonctionnelle sont des réalisations conditionnées par l'environnement linguistique. Elles sont en distribution complémentaire, et, par

conséquent, s'excluant mutuellement, elles ne peuvent apparaître dans le même environnement. Les variantes contextuelles de phonèmes sont des allophones. Les variantes contextuelles de morphèmes sont des allomorphes.

La notion de variante est également employée en philologie, où elle sert à décrire les leçons différentes d'un même texte.

XÉNISME [lexicologie]

Du grec *xenos*, « étranger ». On appelle parfois *xénisme* la première étape du processus d'emprunt d'un mot à une langue étrangère. Ainsi, dans les années 1960, le mot russe *apparatchik* apparaît en français pour marquer une spécificité culturelle, et désigner un membre dirigeant du parti communiste de l'Union Soviétique. Puis l'emploi du mot, tout en conservant l'essentiel de ses connotations, s'est étendu au sens d'« homme d'appareil dans une formation politique, voire dans toute forme de structure dirigeante », sans considération d'origine. Le vocable est aujourd'hui intégré phonétiquement, morphologiquement et sémantiquement à la langue française. Il n'est plus tenu pour un xénisme.